

OBJECTIFS CLIMATIQUES

JANVIER RAPPORT
2024 NZBA

Crédit Mutuel
ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

3

Édito



4

Périmètre couvert
par l'analyse

5

Indicateurs
et engagements

6 Mesure des émissions financées

7 Trajectoire d'alignement à 2030



9

Focus par
secteur

10 Charbon

11 Pétrole et gaz

12 Acier

13 Ciment

14 Transport aérien

15 Immobilier résidentiel



16

Engagement
sur l'empreinte directe

ÉDITO

Dans le cadre de sa Stratégie climat¹, validée dès 2020, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à adopter une trajectoire d'alignement bas carbone de ses financements à horizon 2030. Cet engagement a été conforté par l'adhésion à la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en 2022.

Cette alliance de banques, inscrite dans l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI), soutient la mise en œuvre de stratégies de décarbonation en fournissant un cadre et des lignes directrices cohérentes aux institutions financières, s'appuyant sur la science.

Elle implique la définition de trajectoires climatiques relatives à neuf secteurs prioritaires : fer et acier, ciment, aluminium, pétrole et gaz, charbon, transport, immobilier, agriculture et production d'énergie.



Le Crédit Mutuel Arkéa a rejoint l'alliance "Net Zero Banking Alliance" en 2022. Nous nous sommes ainsi engagés à aligner nos investissements et portefeuilles de financements sur l'objectif "zéro émission nette" d'ici 2050 et à fixer un objectif intermédiaire pour 2030, selon les lignes directrices de l'alliance. A travers ce rapport, nous présentons nos premiers engagements en matière de réduction des émissions financées sur des secteurs dits carbo-intensifs. Il s'agit d'engagements validés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en décembre 2023. Ces objectifs viennent fixer le cap qui guidera, à moyen terme, nos actions en faveur d'un monde plus durable. Dans un processus d'amélioration continue, nous poursuivrons notre contribution aux travaux de place, avec l'ambition d'optimiser les méthodologies de mesure utilisées et d'élargir les périmètres couverts par de nouveaux engagements. Notre démarche volontariste fait écho à la qualité d'entreprise à mission du Crédit Mutuel Arkéa et démontre toute l'implication de notre groupe en faveur des transitions. »

**— Anne Le Goff,
Directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa**

¹ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/strategie_climat_avril2021_1_1.pdf

PÉRIMÈTRE COUVERT PAR L'ANALYSE

Entités du groupe faisant partie du périmètre
de la mesure des émissions financées au 31/12/2022

FINANCEMENTS

Financements du **Crédit Mutuel de Bretagne**,
du **Crédit Mutuel du Sud-Ouest**,
du **Crédit Mutuel Arkéa**, d'Arkéa Banque
Entreprises et Institutionnels,
d'Arkéa Crédit-Bail, de Fortuneo, Financo,
CFCAL, d'Arkéa Banque Privée et
investissements d'Arkéa Capital.

PLACEMENTS

Placements de trésorerie de la **Salle
des marchés du Crédit Mutuel Arkéa**.

Les trajectoires d'intensité
carbone adoptées peuvent
toutefois porter sur des
périmètres plus restreints
(précisés dans la suite du rapport).

Disclaimer

Les méthodologies construites
et appliquées par le Crédit Mutuel Arkéa
sont susceptibles d'évoluer dans
le temps. Elles sont dépendantes
notamment de l'accès aux données
extra-financières, de la qualité
des données, de l'évolution du
périmètre couvert et des futurs
scénarios climatiques disponibles.
Le cas échéant, ces évolutions seront
présentées à l'occasion des prochaines
publications annuelles.
Elles sont également susceptibles
de faire évoluer les objectifs à 2030
présentés dans ce rapport.

INDICATEURS ET ENGAGEMENTS



MESURES DES ÉMISSIONS FINANCÉES AU 31/12/2022

En tant qu'acteur financier, la grande majorité des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des activités du Crédit Mutuel Arkéa est liée à ses financements et investissements.

ENTREPRISES



6 769 742 tCO₂e

Mesure au 31/12/2022 des émissions financées sur le périmètre des **investissements et financements des entreprises**² sur les dix secteurs les plus carbo-intensifs³ (pour un total d'encours de 20,2 Mds €).

Mesure réalisée en s'appuyant sur des proxys fournis par la base PCAF, en "asset based". Cette méthodologie sera évolutive dans le temps afin d'affiner la mesure.

IMMOBILIER RESIDENTIEL



227 696 tCO₂e

Mesure au 31/12/2022 des émissions financées au titre des financements de l'**immobilier résidentiel** pour les clients particuliers (sur un périmètre⁴ analysé de 30,9 Mds € d'encours).

Mesure réalisée en combinant des données issues des DPE des biens financés, des données issues d'une base externe (Ademe) ainsi que des données statistiques.

EMPREINTE DIRECTE



41 285 tCO₂e (scopes 1, 2 et 3)
dont 2 113 tCO₂e sur les scopes 1 et 2.

Dans le cadre de ses pratiques internes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa mesure également ses émissions de GES selon la méthodologie GHG Protocol

² tels que reportés dans les FINREP | ³ correspondants aux codes NACE suivants : A - Agriculture, sylviculture et pêche ; B - Industries extractives ; C - Industrie manufacturière ; D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; E - Production et distribution d'eau ; F - Construction ; G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ; H - Transports et entreposage ; L - Activités immobilières ; I - Hébergement et restauration | ⁴ 92 % du périmètre initialement analysé, qui concerne le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud Ouest, Fortuneo et Arkéa Banque Privée. Le périmètre final est partiel du fait d'un manque de données disponibles, ne permettant pas de couvrir la totalité des encours.

TRAJECTOIRE D'ALIGNEMENT À 2030

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur l'analyse des émissions financées, sur les données et métriques disponibles ainsi que sur les scénarios pertinents pour définir et adopter les premières trajectoires d'alignement à 2030 sur certains secteurs carbo-émissifs. Il s'agit des secteurs et activités suivants : Charbon, Pétrole et gaz, Acier, Ciment, Transport aérien et Immobilier résidentiel.

Le Crédit Mutuel Arkéa a construit deux types de trajectoires climatiques à 2030 :

- ▶ **des trajectoires à 2030 portant sur les clients et/ou contreparties** : secteurs de l'acier, du ciment, du charbon, du pétrole et gaz et de l'aérien (compagnies aériennes) ;
- ▶ **des trajectoires d'intensité carbone à l'échelle de certains projets financés** : aéronefs et biens immobiliers résidentiels.

CHARBON, PÉTROLE ET GAZ

Depuis plusieurs années, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est déjà engagé de manière volontaire et a adopté des trajectoires de sortie des secteurs Charbon et Pétrole et gaz, particulièrement émissifs.

Ces engagements sont présentés dans les **politiques sectorielles** publiées.

Les expositions du groupe à ces secteurs sont d'ores et déjà réduites.



▶ **CHARBON** : à fin 2022, les encours atteignent **9,1 M€⁵** sur le périmètre financements et investissements (replacements) de la Salle des marchés.



▶ **PÉTROLE ET GAZ** : à fin 2022, les encours atteignent **4,6 M€⁶** sur le périmètre des financements et investissements (replacements) de la Salle des marchés.

⁵ Montants investis dans des entreprises visées par une sortie d'ici 2027 | ⁶ Montants investis dans des entreprises visées par une sortie d'ici 2030

ACIER, CIMENT, TRANSPORT AÉRIEN ET IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

L'analyse des émissions financées, des scénarios climatiques de référence ainsi que les tendances économiques et réglementaires de chaque secteur ont permis la **définition des objectifs d'intensité carbone à 2030** suivants :

Secteur	Périmètre couvert	Scénario de référence	Scopes couverts	Objectif d'intensité carbone à 2030
 ► ACIER	Entreprises du Code NACE 24.10 entreprises productrices d'acier ⁷	NZE 2050 de l'AIE (version 2021)	scopes 1 et 2	1 024 kgCO₂ par tonne d'acier produit
 ► CIMENT	Entreprises du Code NACE 23.51 entreprises productrices de ciment ⁷	NZE 2050 de l'AIE (version 2021)	scopes 1 et 2	463 kgCO₂ par tonne de ciment produit
 ► TRANSPORT AÉRIEN	Entreprises du Code NACE 51.10 compagnies aériennes ⁸	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	72 gCO₂ par km et par passager
 ► IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	90 % du portefeuille de prêts habitat du groupe couvert par la mesure ⁹	-	scopes 1 et 2	12 kgCO₂e par m² et par an

► **Scénario NZE 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)** : le scénario d'émissions "net zero" d'ici à 2050 est un scénario normatif qui montre la voie à suivre pour que le secteur mondial de l'énergie parvienne à des émissions nettes de CO₂ nulles d'ici à 2050.

Il permet de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle (avec une probabilité d'au moins 50 %), conformément aux réductions d'émissions évaluées dans le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Le groupe a initié ses travaux en utilisant la version 2021 des chiffres de l'AIE, disponibles jusqu'en septembre 2023.

L'AIE a publié une version actualisée de son scénario à cette date. Les données concernant les enjeux climatiques du secteur aérien sont donc fondées sur la version publiée en septembre 2023 alors que les engagements sur les secteurs de l'acier et du ciment ont été pris en s'appuyant sur les chiffres de 2021, disponibles lors de la construction de ces objectifs.

⁷ Périmètre recentré sur les entreprises dont l'activité principale est couverte par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa | ⁸ Périmètre recentré sur les entreprises dont le cœur de métier est couvert par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa | ⁹ Périmètre du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

FOCUS PAR SECTEUR



ENGAGEMENT SUR LE SECTEUR CHARBON



Enjeux climatiques du secteur

Face à l'urgence climatique, certains secteurs d'activité doivent profondément et prioritairement évoluer car ils sont fortement émissifs de Gaz à Effet de Serre et ne sont pas compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. C'est le cas de l'industrie du charbon qui représente une part importante des émissions de CO₂ issues de la combustion d'énergies fossiles.



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE RETENU POUR CONSTRUIRE L'ENGAGEMENT :

NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), version de sept. 2023.

L'Agence internationale de l'énergie publie un rapport annuel sur l'ensemble des énergies et les perspectives de celles-ci. Elle publie également des scénarios de projection économiques et d'énergies et des recommandations incluant :

- > l'arrêt immédiat de l'approbation de nouvelles centrales à charbon non régulées ;
- > l'arrêt de nouvelles mines de charbon, d'extensions de mines ou de nouvelles centrales au charbon sans combustion.



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Dans le cadre de sa politique d'encadrement des financements et investissements aux activités exposées au charbon¹⁰, adoptée dès 2020 et dont la dernière révision date de 2022, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à :

- ▶ s'interdire les nouveaux investissements et nouveaux financements bancaires aux **sociétés**
 - > qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique (mines et centrales) ;
 - > ou qui produisent plus de 10 % d'énergie à partir de charbon ;
 - > ou qui extraient plus de 10 millions de tonnes de charbon par an ;
 - > ou qui ont une capacité de production d'énergie à partir du charbon supérieure à 5 GW ;
 - > ou qui réalisent des dépenses d'investissement (ou CAPEX) dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures ;
 - > ou qui ont des plans d'expansion de leur capacité de production d'énergie à partir du charbon.
- ▶ s'interdire les financements et les investissements directs dans des **projets** de mines et de centrales à charbon.

Afin d'atteindre une **sortie totale du charbon à fin 2027**, les titres détenus en portefeuille et respectant ces critères seront gérés en vue d'une sortie au plus tard fin 2027.

¹⁰ pour connaître l'ensemble des principes d'application, se référer à la politique accessible sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_55690/fr/nos-publications

ENGAGEMENT SUR LE SECTEUR PÉTROLE ET GAZ



Enjeux climatiques du secteur

La production et l'exploitation d'énergies fossiles ont de forts impacts, attestés scientifiquement, sur le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Ainsi, et dans le prolongement de sa position sur le charbon, le Crédit Mutuel Arkéa a formalisé une politique d'encadrement des financements et investissements aux activités exposées au pétrole et au gaz.



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Dans le cadre de sa politique d'encadrement des financements et investissements aux activités exposées au pétrole et au gaz¹¹, adoptée en 2021 et révisée chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa s'engage :

- ▶ sur le périmètre des **activités de financement à destination des professionnels et des entreprises ainsi que des placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa** :
 - > s'agissant des **entreprises**, à s'interdire :
 - les financements/investissements aux acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 5 % de la production annuelle d'énergies fossiles ;
 - les financements/investissements des acteurs qui développent de nouvelles capacités en énergies fossiles (conventionnelles ou non conventionnelles) : en exploration, en extraction, de transport par pipelines ou de capacités en terminaux de GNL ;
 - les financements/investissements aux acteurs du pétrole/gaz impliqués dans des controverses liées à des conflits violents, la destruction de l'environnement, l'atteinte aux droits humains des communautés locales et /ou faisant l'objet d'actions en justice ;
 - > s'agissant des **projets**, à s'interdire tout financement/investissement direct dans un projet dédié aux énergies fossiles :
 - projets en début de chaîne de valeur ou "upstream" : nouveau projet de forage ou d'exploration de pétrole ou de gaz naturel, nouvelle plateforme pétrolière/gazière ou extension de plateforme pétrolière/gazière existante ;



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE RETENU POUR CONSTRUIRE L'ENGAGEMENT :

NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), version sept. de 2023.

L'AIE recommande dans son scénario NZE 2050 l'arrêt de tout nouveau projet pétrolier ou gazier afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

- projets en milieu de chaîne de valeur ou "midstream" : infrastructures de transport (nouvel oléoduc/gazoduc ou extension d'oléoduc/gazoduc existant), infrastructures de stockage ou de transformation (nouveau terminal de stockage et liquéfaction de gaz naturel ou extension de terminal de stockage et liquéfaction de gaz naturel existant, nouvelle raffinerie ou extension de raffinerie existante).

- ▶ **À fin 2030**, sur ce même périmètre, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à **une sortie des acteurs engagés sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles ainsi qu'à une sortie des développeurs dans le conventionnel et le non conventionnel**.

Sont concernés par cette sortie, les acteurs suivants :

- > acteurs dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles représentent plus de 5 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent des capacités de production en Énergies Fossiles Non Conventionnelles et en conventionnel ;
- > acteurs qui ont une activité d'exploration liée à des nouveaux projets en conventionnel ou en Énergies Fossiles Non Conventionnelles ;
- > acteurs impliqués dans des controverses liées à des conflits violents, la destruction de l'environnement, l'atteinte aux droits humains des communautés locales et/ou faisant l'objet d'actions en justice ;
- > acteurs du midstream qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL.

Le Crédit Mutuel Arkéa cible les acteurs référencés dans la GOGEL d'URGEWALD (upstream et midstream) ou les acteurs dont le code NACE est : 06.10 - extraction de pétrole brut, 06.20 - extraction de gaz naturel, 09.10 - activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures, 19.20 - raffinage de pétrole, 35.21- production de combustibles gazeux.

¹¹ pour connaître l'ensemble des principes d'application, se référer à la politique accessible sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_55690/fr/nos-publications

ENGAGEMENT SUR LE SECTEUR ACIER



Enjeux climatiques du secteur

Aujourd'hui, l'acier est le 2^e secteur industriel en termes de consommation d'énergie et le 1^{er} secteur en termes d'émissions de CO₂. L'acier constitue un élément essentiel à l'économie car il présente de nombreuses applications dans l'industrie : l'acier est notamment utilisé dans la construction navale, la construction automobile, le bâtiment... L'enjeu consiste donc à continuer de produire de l'acier en décarbonant sa production.



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE RETENU POUR CONSTRUIRE LA TRAJECTOIRE :
NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), version de 2021.

Le groupe a ainsi pris un engagement sur une intensité du secteur plus ambitieuse à horizon 2030 que la projection issue des données du scénario NZE 2050 l'AIE publiées en septembre 2023.



Périmètre concerné

Le scénario NZE 2050 de l'AIE vise uniquement la sidérurgie. Les acteurs de la transformation de l'acier ne peuvent pas se voir appliquer cette trajectoire.

Au 31/12/2022, les encours du Crédit Mutuel Arkéa sont concentrés sur un acteur de la production d'acier, dont l'intensité carbone est de 300 kgCO₂e/tonne d'acier produit à fin 2020.



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à atteindre une intensité moyenne d'émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de **1 024 kgCO₂/tonne d'acier en 2030** sur son portefeuille de financements de la sidérurgie (code NACE 24.10).

- ▶ Au 31/12/2022, le portefeuille de Crédit Mutuel Arkéa se situe en dessous de cette trajectoire car il ne finance qu'une seule entreprise productrice d'acier, dont l'intensité carbone actuelle est plus faible que la moyenne du secteur.
- ▶ Le groupe souhaite pouvoir accompagner d'autres acteurs du secteur de l'acier qui seraient engagés en faveur de la décarbonation de leur activité. Adopter une trajectoire d'alignement à 2030 permettra de sélectionner des acteurs dont l'intensité actuelle et les trajectoires projetées à 2030 sont compatibles avec le scénario retenu.



ENGAGEMENT SUR LE SECTEUR CIMENT



Enjeux climatiques du secteur

Le secteur du ciment constitue le 3^e secteur industriel en consommation d'énergie et le 2^e secteur industriel en termes d'émissions de CO₂. La cuisson de la roche à 1 450°C implique une consommation d'énergie élevée. Le ciment reste un élément essentiel à l'économie et l'enjeu consiste à continuer de produire du ciment en réduisant ses émissions de CO₂.



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE RETENU POUR CONSTRUIRE LA TRAJECTOIRE :
NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), version de 2021.

Le groupe a ainsi pris un engagement sur une intensité du secteur plus ambitieuse à horizon 2030 que la projection issue des données du scénario NZE 2050 l'AIE publiées en septembre 2023.



Périmètre concerné

Seules les activités de fabrication de ciment (classification NACE 23.51) sont visées par le scénario NZE 2050. Cela implique que les activités de fabrication de béton, mortier, etc. à partir de ciment sont exclues de l'analyse et de la trajectoire à 2030.

Ainsi, au 31/12/2022, les encours concernés du Crédit Mutuel Arkéa sont concentrés sur un acteur de la production de ciment, dont l'intensité carbone est de 608 kgCO₂/tonne de ciment.



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à atteindre une intensité moyenne d'émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de **463 kgCO₂/tonne de ciment** en 2030 soit **une diminution de 24 %** par rapport à son portefeuille au 31/12/2022.

- ▶ A fin 2022, le portefeuille du Crédit Mutuel Arkéa est légèrement au-dessus de cette trajectoire, concentré sur une seule entreprise productrice de ciment ayant une trajectoire de décarbonation proche de celle issue des données de l'AIE.
- ▶ Le groupe souhaite maintenir l'accompagnement du secteur du ciment en finançant des acteurs engagés sur une trajectoire conforme au scénario NZE 2050 de l'AIE. Adopter une trajectoire d'alignement permettra de sélectionner des acteurs dont les engagements sont compatibles avec le scénario retenu.



ENGAGEMENT SUR LE SECTEUR TRANSPORT AÉRIEN



Enjeux climatiques du secteur

En 2022, le secteur du transport aérien était à l'origine de 2 % des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales liées à l'énergie et de 10 % de celles du transport¹². Celles-ci ont augmenté de 5 % entre 2010 et 2022, tandis que le trafic aérien de passagers progressait de 22 %¹² sur la même période. Les émissions de CO₂ du secteur proviennent à plus de 99 % de la combustion de kérosène nécessaire au fonctionnement des avions.



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE RETENU POUR CONSTRUIRE LA TRAJECTOIRE :

NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), version de sept. 2023.



Périmètre concerné

L'utilisation du scénario NZE 2050 de l'AIE vise uniquement l'activité de **transport aérien de passagers par avion**. Le transport par hélicoptère, les activités de loisirs liées à l'aérien ou encore le transport de fret ne sont donc pas concernés par ce scénario.

Toutefois, le groupe adopte des engagements qui concernent également certains aéronefs dans le cadre d'un usage d'affaires ou privé¹⁴.

Le scénario de l'AIE traite uniquement des émissions de CO₂ dues à la combustion du kérosène, dites "Tank to Wake", c'est-à-dire uniquement émises pour faire voler l'avion (et hors traînées de condensation).

Les émissions provenant de la production du kérosène dites "Well to Tank", incluant l'extraction du pétrole, son raffinage en kérosène, le transport du kérosène, sont couvertes dans la méthodologie net zéro via la trajectoire sur le pétrole et gaz (les avions utilisant à date des énergies fossiles en très grande majorité).



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Afin de couvrir les différents types de financements qu'il accorde au secteur du transport aérien, le Crédit Mutuel Arkéa prend plusieurs engagements :

- ▶ **Financements non affectés aux compagnies aériennes :**
 - > atteinte d'une intensité moyenne d'émissions de CO₂ (scope 1) de **72 gCO₂/pkm¹³ en 2030 sur le portefeuille.**
- ▶ **Nouveaux financements affectés à l'acquisition d'aéronefs d'affaires :**
 - > à compter du 1^{er} janvier 2024, tout nouveau financement d'aéronef pour l'aviation d'affaires et l'aviation privée, quel que soit le secteur d'activité du client, doit répondre à la caractéristique suivante : **l'aéronef financé émet zéro émission de CO₂ directe.**
Par exemple : avion à propulsion électrique ou à hydrogène d'origine renouvelable.
- ▶ **Nouveaux financements affectés à l'acquisition d'avions commerciaux :**
 - > le groupe s'engage à ce que tout nouveau financement d'avion pour l'activité commerciale de transport de passagers respecte des critères d'intensité carbone conformes à la trajectoire de décarbonation définie à partir du scénario "Net Zero Emissions by 2050" de l'Agence Internationale de l'Energie.
 - > la date d'échéance du prêt conditionne l'intensité carbone maximale de l'aéronef autorisée :
 - pour **une date d'échéance du crédit inférieure à fin 2030**, l'avion doit respecter une **intensité carbone maximale de 72 gCO₂/pkm** ;
 - pour **une date d'échéance du crédit comprise entre début 2031 et fin 2035**, l'avion doit respecter une **intensité carbone maximale de 55 gCO₂/pkm** ;
 - pour **une date d'échéance du crédit comprise entre début 2036 et fin 2040**, l'avion doit respecter une **intensité carbone maximale de 37 gCO₂/pkm**.
 - > Afin de prendre en compte les enjeux de désenclavement des territoires, les financements directs d'avions commerciaux dans le **cas particulier d'une Délégation de Service Public** ne sont pas contraints par ces critères.

Le groupe s'autorise à **financer les aéronefs dédiés à des missions sanitaires, sociales et/ou de sécurité quel que soit le type de propulsion.**

¹² International Energy Agency, tableau A4 de l'[AIE NZE 2050 version de septembre 2023](#) des émissions de CO₂ en 2022 | ¹³ CO₂/pkm = émissions de CO₂ par passager et par kilomètre | ¹⁴ par "aéronef pour l'aviation d'affaires et l'aviation privée". le groupe entend tout aéronef n'étant pas utilisé dans le cadre de lignes commerciales.

ENGAGEMENT SUR LE SECTEUR IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

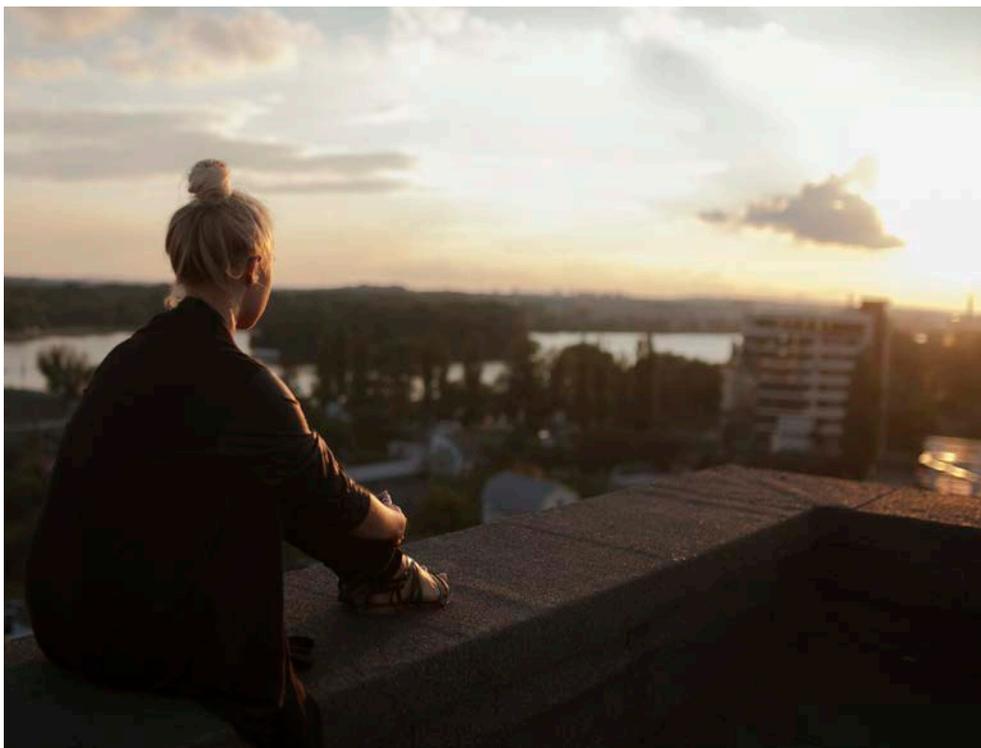


Enjeux climatiques du secteur

Les bâtiments représentent 44 % de l'énergie finale consommée en France dont 2/3 par l'immobilier résidentiel, et engendrent, chaque année, plus de 123 millions de tonnes de CO₂¹⁵.

Les émissions sont principalement liées à l'usage des bâtiments : les périmètres d'émissions retenus concernent donc les scopes 1 et 2.

Le groupe a analysé le scénario de l'AIE NZE 2050 version septembre 2023 et les trajectoires fournies par l'outil CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) pour construire son objectif. CRREM est un outil d'analyse de risque de la non-adaptation des portefeuilles immobiliers aux objectifs de décarbonation fixés à la suite de l'Accord de Paris.



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa se fixe un **objectif de réduction de 23 % d'ici 2030** de l'intensité carbone par mètre carré financé du portefeuille de crédits habitat des **fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest**, soit un passage de 15,5 kgCO₂e/m²/an à fin 2022 à **12 kgCO₂e/m²/an à fin 2030**.

L'engagement concerne 28,5 Mds€ d'encours au 31/12/2022.

Au regard des données disponibles sur les biens financés, des tendances de marché, des politiques publiques en vigueur, des enjeux de structuration de la filière de la rénovation énergétique des logements, le Crédit Mutuel Arkéa a privilégié l'adoption d'un objectif plus prudent que celui fourni par CRREM. Cet engagement repose sur la méthodologie mise en place en 2023 et est susceptible d'évoluer dans le temps, au regard des évolutions méthodologiques, des données disponibles et de l'évolution des politiques publiques et réglementations en matière d'immobilier résidentiel.

Le Crédit Mutuel Arkéa accompagne ses clients dans **l'acquisition de biens présentant un bon niveau de performance énergétique** et propose **des dispositifs d'accompagnement** de ses clients particuliers dans **la rénovation énergétique** de tous les logements le nécessitant et tout particulièrement des passoires énergétiques. Ces dispositifs seront progressivement enrichis d'offres complémentaires et de critères spécifiques et sélectifs, afin d'accompagner la nécessaire accélération de la rénovation énergétique des logements en France.

¹⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

ENGAGEMENT SUR L'EMPREINTE DIRECTE



Enjeux climatiques du secteur

Chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa mesure son empreinte carbone à travers la réalisation d'un bilan carbone groupe. Dès 2019, le groupe s'est fixé un objectif de réduction des émissions carbone liées à son empreinte directe à horizon 2024. Le plan d'actions se décline en cinq chantiers principaux qui portent sur les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels, le numérique responsable, l'immobilier et les fournitures à impact.

Dans le cadre de son engagement au sein de la Net Zero Banking Alliance, le Crédit Mutuel Arkéa a souhaité se fixer **un objectif volontaire à horizon 2030**.



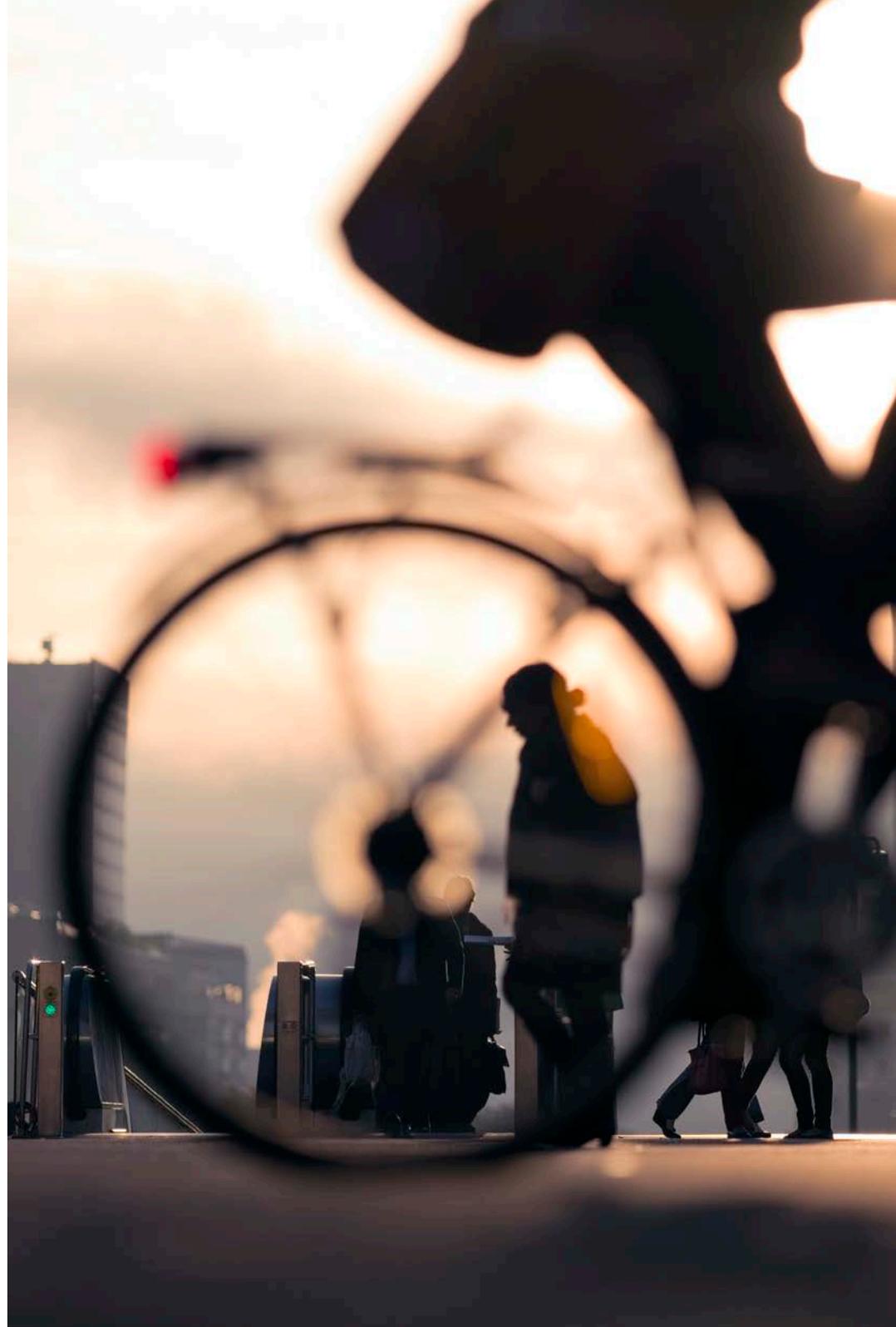
SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE RETENU POUR CONSTRUIRE LA TRAJECTOIRE :

NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), version de sept. 2023.



Engagement du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa se fixe **un objectif de réduction de 38 % d'ici 2030** de ses émissions directes sur les **scopes 1 et 2** (électricité, utilisation in situ des combustibles fossiles pour le chauffage, eau chaude sanitaire, etc.) soit un passage de 2 880 tCO₂e à fin 2021 à 1 785 tCO₂e à fin 2030.



Crédit Mutuel **ARKEA**

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arkea.com

@cmarkea

Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1 Rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN : 775 577 018 RCS BREST.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir, Suravenir Assurances..).